

Tableau 3.4. Superficie (1 000 ha) de terres non végétalisées selon la position topographique et la région forêt aménagée au Canada.

Forêt aménagée	Zone alpine	Zone sèche	Zone humide	Autres ¹	Total
0	33,21	197,16	16,45	0,00	246,82
11	11 614,05	1 978,59	176,67	0,00	13 769,31
12	179,51	269,66	42,26	0,00	491,43
13	1 894,67	16 454,30	134,52	0,00	18 483,49
20	5 527,23	4 450,36	48,65	0,00	10 026,24
31	0,00	66,04	3,65	0,00	69,70
32	0,00	171,46	2,40	0,00	173,86
33	1 911,11	236,88	5,98	0,00	2 153,97
40	84,88	1 343,80	21,94	0,00	1 450,62
50	7,17	13 630,43	75,69	0,00	13 713,28
100	5,63	448,93	64,78	0,00	519,33
au Canada	21 257,46	39 247,61	592,99	0,00	61 098,06

Source: Inventaire forestier national du Canada, données combinées remesurées (2007-2017) et projetées (2006-2017 avec système de projection IFN) (Version 2, Novembre 2022) (<http://nfi.nfis.org>)

Note: Les écozones de l'Arctique (Cordillère arctique, Haut-Arctique, Bas-Arctique), et les écozones de la Taïga des plaines et des Plaines hudsoniennes situées au Nunavut, ne sont pas répertoriées. La superficie totale s'élève à 262 189,89 mille ha.

¹ Position topographique manquante, inconnue ou autre.

Forêt gérée

Code	La description
0	Indisponible
11	Les volumes à long terme ou les dispositions territoriales sur le bois de la Couronne
12	Le volume à court terme ou les dispositions territoriales sur le bois de la Couronne
13	Aucune disposition actuelle du bois de la Couronne
20	Statut légal de protection (IUCN classe IA, IB, II, III, IV, V, équivalent VI)
31	Réservé par le gouvernement fédéral à des fins militaires ou autres
32	Réservé par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les Indiens
33	Utilisation restreinte ou réservée par le gouvernement provincial ou territorial
40	Terres autochtones
50	Terres privées
100	Eau